



AIDOMI
AIDES ET SOINS À DOMICILE



PROJET
associatif

2024 > 2028

Pour écrire ce projet associatif, les administrateurs d'AIDOMI se sont entretenus avec des représentants de tous ceux qui contribuent à sa mission : bénéficiaires, professionnels, partenaires, fédérations et autorités en charge des politiques de l'autonomie.

Entre novembre 2023 et mai 2024, 10 rencontres ont permis aux administrateurs d'échanger avec près de 40 personnes, pour entendre leurs attentes vis-à-vis d'AIDOMI, les qualités et défauts qu'ils reconnaissent à l'association, leurs envies et espoirs pour son développement.

Nous remercions particulièrement tous ceux qui se sont rendus disponibles pour ces échanges très riches, qui ont nourri la rédaction de ce projet.

Sommaire

- p. 3 > Qui sommes-nous ?
- p. 4 > Notre raison d'être
- p. 5 > Nos valeurs
- p. 6 > Nos engagements
- p. 9 > Nos missions
- p. 10 > Publics et Territoire
- p. 11 > Notre histoire



QUI sommes-nous ?

AIDOMI est une association bordelaise à but non lucratif, constituée par des personnes physiques bénévoles, qui œuvre depuis 1955 pour permettre à toute personne qui le souhaite de vivre à domicile, en lui apportant l'appui nécessaire pour rester maître de ses choix de vie.

AIDOMI met en œuvre et développe des services et actions qui facilitent la vie à domicile des personnes confrontées à des difficultés, particulièrement les personnes âgées et personnes en situation de handicap.

AIDOMI gère ainsi des services médico-sociaux à domicile, principalement un service d'aide et de soins à domicile, dans le respect des réglementations en vigueur.

AIDOMI propose également aux personnes qu'elle accompagne des actions de prévention et de lien social, et expérimente de nouveaux services qui répondent aux besoins qu'elle identifie pour améliorer la vie quotidienne à domicile.

AIDOMI s'attache à promouvoir le droit de chacun à vivre et vieillir chez lui. Elle milite et s'investit dans les actions de plaidoyer en faveur du maintien à domicile. Elle adhère à l'UNA - Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles, 1^{er} réseau de structures associatives, publiques, mutualistes et fondations qui proposent des services à domicile ou à partir du domicile.

AIDOMI revendique son appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire.

NOTRE raison d'être

AIDOMI travaille chaque jour pour préserver et développer l'autonomie des personnes qu'elle accompagne. Ainsi elle entend « aider à faire » plutôt que faire à la place, identifier les capacités de chacun et travailler à les maintenir ou les développer, repérer les risques de fragilités pour mieux les prévenir et les accompagner.

Dans le cadre d'une démarche de transformation vers une organisation plus collaborative, AIDOMI a réuni près de 90 de ses professionnels salariés, qui ont défini ainsi sa raison d'être :



NOUS SOMMES AIDOMI !



NOS valeurs

Ces mêmes travaux collaboratifs ont permis de choisir et préciser les valeurs professionnelles qu'AIDOMI met en avant au quotidien :

LA BIENVEILLANCE

Être bienveillant, c'est

- Respecter et écouter chacun
- Montrer de l'empathie et de la considération pour l'autre et soi-même
- Être solidaire et agir dans un esprit d'équipe.

LA CONFIANCE

Chacun fait preuve de fiabilité et de loyauté, ce qui autorise une confiance inconditionnelle et réciproque : chacun est reconnu pour ses capacités, sans a priori ni jugement.

LA RESPONSABILITÉ

Être responsable, c'est s'engager à réaliser au mieux sa mission en partageant les valeurs d'AIDOMI. C'est aussi savoir identifier ses limites, exprimer des besoins, proposer et prendre des initiatives.

L'ÉQUILIBRE

L'équilibre, c'est la prise en compte équitable des besoins et attentes des bénéficiaires et des professionnels. Il permet à chacun de trouver sens et bien-être au travail.

AIDOMI respecte les principes d'égalité et de non-discrimination, de neutralité et de laïcité.

AIDOMI met en œuvre au quotidien les principes de la démocratie en santé.

NOS engagements

UNE GOUVERNANCE OUVERTE, BÉNÉVOLE, MILITANTE

La gouvernance d'AIDOMI est **garantie par ses statuts**, adoptés en Assemblée Générale par les membres de l'association.

Elle est :

- **OUVERTE**

Les statuts organisent **la participation à la gouvernance d'AIDOMI de toutes les personnes physiques et morales qui souhaitent contribuer** à la mise en œuvre de son projet : des personnes physiques bénévoles, des personnes accompagnées par l'association et leurs proches, des professionnels de l'association, des personnes morales partenaires.

- **BÉNÉVOLE**

La gouvernance repose sur **l'engagement bénévole de chacun des membres au service du projet** de l'association. La non-lucrativité est un principe essentiel du fonctionnement d'AIDOMI, qui repose sur son statut associatif et la non-rémunération des administrateurs bénévoles.

- **MILITANTE**

La gouvernance d'AIDOMI s'engage à **promouvoir et défendre le droit à bien vivre chez soi**, et à œuvrer pour la reconnaissance et la valorisation des métiers et des professionnels du domicile.

NOS ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

L'engagement premier d'AIDOMI est de tout mettre en œuvre pour que chaque personne accompagnée par l'association puisse **vivre le mieux et le plus longtemps possible chez elle** :

- Mettre **la bientraitance au cœur de chacune des actions** menées : proposer un accompagnement personnalisé, adapté aux attentes et à la situation de chaque personne. Prendre le temps de l'écoute et de la compréhension de ces attentes
- Garantir que chacune des interventions **respecte la dignité et l'intimité** de la personne, **ses droits, ses choix et habitudes de vie**, la confidentialité des informations, l'intégrité de ses biens
- Accompagner de façon à **préserver les capacités et le pouvoir d'agir** de la personne, aider à faire plutôt que faire à la place, contribuer ainsi au renforcement des capacités de la personne
- **Adapter l'accompagnement** à l'environnement de la personne, aux liens qu'elle entretient avec sa famille et ses proches, au risque d'isolement de la personne, aux difficultés rencontrées par les proches

Afin de proposer des accompagnements de qualité, et contribuer à améliorer la situation des personnes, AIDOMI s'engage à :

- Apporter un soin particulier à **la coordination des interventions** menées auprès de la personne par les intervenants d'AIDOMI et les autres professionnels présents au domicile ; s'assurer de **la pertinence de son intervention et de sa bonne articulation** avec l'entourage de la personne
- Contribuer au bon déroulé du **parcours de vie de la personne**, et à la continuité de la prise en charge, en articulant son action avec les autres établissements et services amenés à accueillir ou accompagner la personne, avant, pendant ou après l'intervention d'AIDOMI
- Encourager **la participation des personnes accompagnées** à la définition des modalités d'accompagnement proposées par AIDOMI, à l'élaboration de nouveaux projets ou l'expérimentation de nouveaux services, à la montée en compétences et la formation des professionnels
- Développer des projets, y compris de bénévolat d'action et de volontariat, pour contribuer à **rompre l'isolement, lutter contre la solitude, favoriser le maintien du lien social** et la participation de chacun dans la cité, l'accès aux activités culturelles, sociales et de loisirs
- Être **attentive à la situation des aidants et à l'écoute de leurs besoins**, les orienter vers les services qui leur sont destinés, contribuer au développement de ces services et à l'offre de répit sur le territoire

NOS ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DE NOS PROFESSIONNELS

Toutes les actions menées par AIDOMI reposent sur **la qualité, les compétences et l'implication des professionnels** de l'association.

AIDOMI s'engage à :

- Permettre à chacun de **développer ses compétences, savoir-faire et savoir-être**, en favorisant l'accès à la formation continue et qualifiante, et les parcours professionnels au sein de l'association ; accompagner les nouveaux salariés par le tutorat ; sensibiliser et former à la prévention des risques professionnels
- Encourager les échanges entre professionnels et le travail en équipe afin de **prévenir l'isolement professionnel** que peut entraîner le travail à domicile
- Mettre en place une organisation qui permet **l'autonomie des professionnels** et leur donne la possibilité d'agir sur l'organisation de leur travail
- Être **exemplaire dans le respect du droit** et de la convention collective, mener **un dialogue social actif et ouvert**, rechercher activement les possibilités d'amélioration des conditions de travail
- Mettre tout en œuvre pour **prévenir les actes de violence, d'agression, de racisme, de harcèlement** auxquels les professionnels peuvent être confrontés dans la réalisation de leurs missions ; soutenir les professionnels ayant subi ces actes
- Mettre tout en œuvre pour **prévenir les accidents et maladies** liés à la réalisation de leurs missions, veiller aux conditions de travail et à la présence du matériel approprié au domicile
- Militer pour **la reconnaissance du métier et de la qualité du travail** des professionnels, et pour **le financement par les pouvoirs publics d'une juste rémunération**

NOS ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES PARTENAIRES

L'intervention d'AIDOMI sur son territoire est reliée à celle de nombreux acteurs intervenant auprès des personnes en situation de fragilité. Elle s'inscrit également en cohérence avec les priorités des politiques publiques de l'autonomie portées par l'Etat et les collectivités locales.

Vis-à-vis de ses partenaires, AIDOMI s'engage à :

- Faire preuve de **transparence et de sincérité**, rendre compte de son activité et s'assurer que l'information nécessaire est parfaitement accessible, afin d'établir avec chaque partenaire une relation de confiance
- Développer le partenariat par **des actions concrètes** qui engagent les moyens d'AIDOMI et de ses partenaires au bénéfice des personnes accompagnées et des professionnels qui les accompagnent
- Contribuer activement au développement et à **la bonne articulation des réponses sur le territoire** pour venir en appui aux personnes fragilisées par l'âge ou le handicap
- Remplir **de manière responsable** son rôle d'acteur médico-social et d'employeur du territoire

NOS missions

AIDOMI assure la mise en œuvre de services médico-sociaux au domicile, et en présence, de personnes ayant un besoin d'appui dans les actes de la vie quotidienne et les actes essentiels, ou un besoin de soins à domicile. Ces missions contribuent à la préservation de la santé, à la sécurité et au bien-être des personnes.

Afin de réaliser ces missions, AIDOMI assure la coordination des interventions, s'appuyant sur la complémentarité et la pluridisciplinarité de ses équipes. Elle veille particulièrement à la continuité des interventions auprès des publics les plus fragiles.

AIDOMI réalise également des actions visant à lutter contre l'isolement et propose appui et conseils aux aidants.



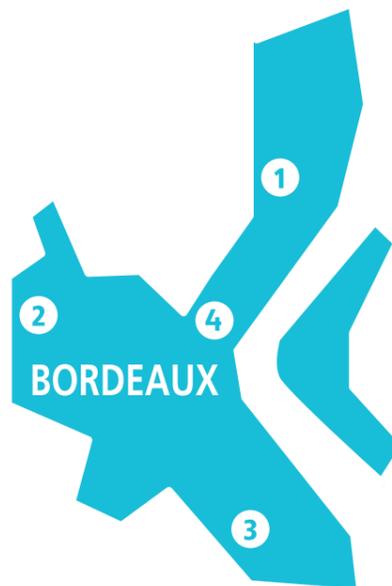


PUBLICS *et territoire*

AIDOMI peut intervenir auprès de toute personne, enfant ou adulte, ayant besoin d'un accompagnement afin de pouvoir vivre chez elle, quelle que soit sa situation personnelle et sociale.

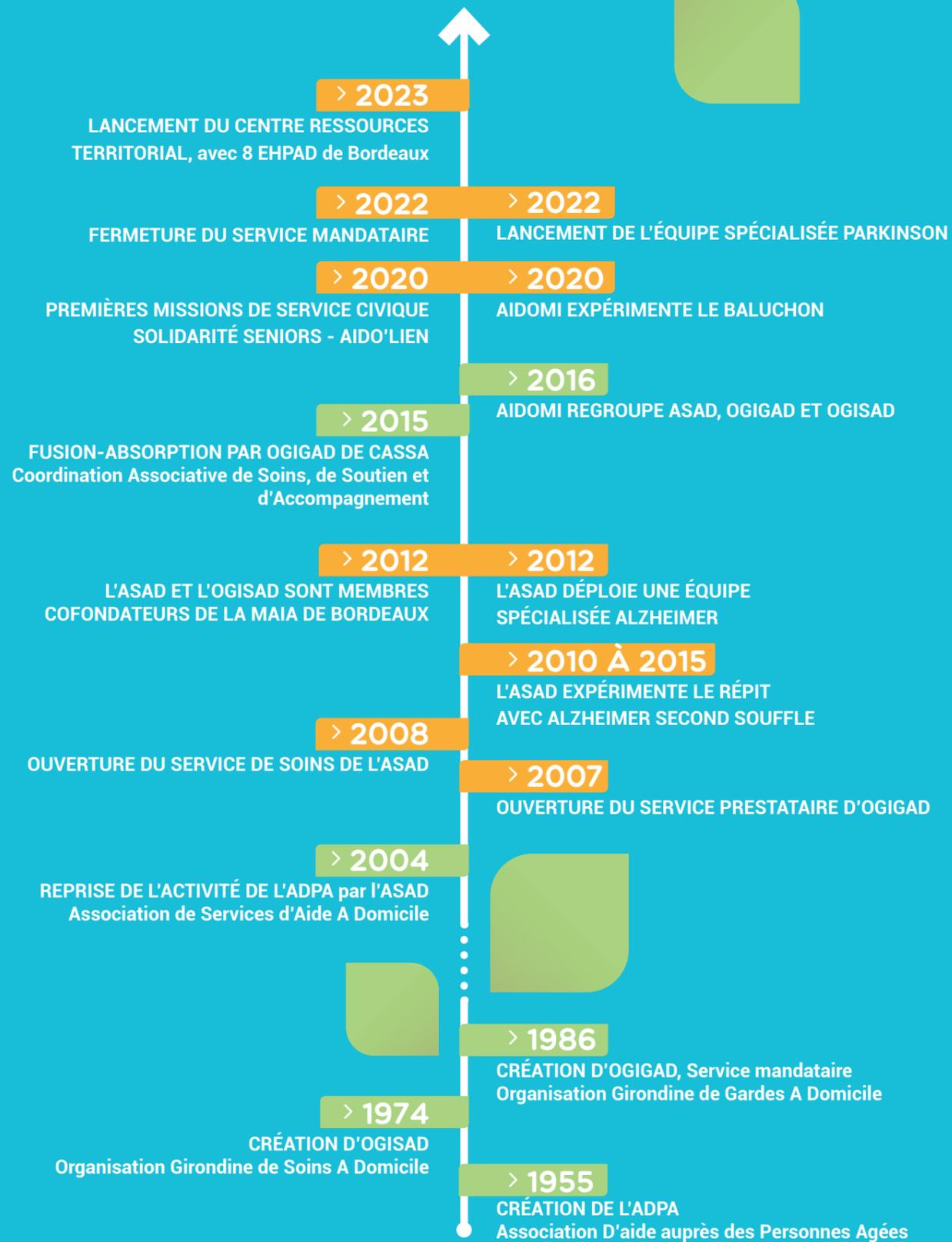
Son territoire principal d'intervention est la Ville de Bordeaux. Pour les dispositifs et projets qui le prévoient, ou pour certains accompagnements spécifiques, AIDOMI peut intervenir dans la Métropole de Bordeaux, ou au-delà en Gironde.

En 2024, AIDOMI accompagne 1 000 personnes âgées ou en situation de handicap, et emploie 370 salariés. Elle est organisée en 3 pôles d'activités situés à Bordeaux Nord, Bordeaux Ouest et Bordeaux Sud et rive droite, et un pôle Fonctions support :



- 1**
BORDEAUX NORD
 22, rue du Pr Lannelongue
 33 300 Bordeaux
- 2**
BORDEAUX OUEST
 2, avenue de la gare
 33 200 Bordeaux
- 3**
BORDEAUX SUD
 23 Bd Albert 1er,
 33 800 Bordeaux
- 4**
FONCTIONS SUPPORT
 95 rue Ernest Renan
 33 000 Bordeaux

NOTRE *histoire*





AIDOMI

AIDES ET SOINS À DOMICILE

Siège social : 22 rue du
professeur Lannelongue,
33300 Bordeaux

05 56 01 91 91

AIDOMI.FR

Membre du réseau UNA

